

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Subvention de démarrage et d'aménagement des locaux du CODEPS 13 (Comité départemental d'éducation et de promotion de la santé des Bouches-du-Rhône)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au Comité Départemental d'Education et de Promotion de la Santé des Bouches-du-Rhône :
 - une subvention de fonctionnement général de 8 000 €
 - une subvention d'équipement de 9 425 € pour son projet d'installation représentant 80% du projet d'équipement global (11 781 € TTC).
- d'autoriser la présidente du Conseil départemental à signer une convention d'équipement avec le Comité Départemental d'Education et de Promotion de la Santé des Bouches-du-Rhône selon le modèle prévu à cet effet.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 :

- 8 000 € sur le chapitre 65, fonction 40, article 6574,
- 9 425 € sur le chapitre 204, fonction 40, article 204 21.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée